Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B120-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B120

OBJET : Promotion du territoire - Achat de places - Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction de la Communication et de l'Information
FM

04_03

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du Territoire

Objet : Achat de places - Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé l'achat de 175 places à 120 € pour un montant H.T de 21 000 € lors d'une soirée protocolaire au Festival International d'Art Lyrique au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics, comme depuis de nombreuses années. Cette année, la C.P.A. souhaite également faire l'acquisition de 55 places à 55 € pour un montant H.T de 3 025 € pour la venue des jeunes et de leurs professeurs du programme éducatif du Festival afin d'assister à l'Opéra Winterreise de Franz Schubert le 8 juillet à 20h au Conservatoire d'Aix-en-Provence pour un montant total de 24 025€ à l'identique de l'année 2013.

Exposé des motifs :

Evènement de prestige international, le Festival d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence est l'occasion d'une promotion exceptionnelle du territoire et de l'image du Pays d'Aix auprès des personnalités du monde institutionnel, économique, culturel et social.

En association avec la ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix souhaite comme les années précédentes organiser une soirée protocolaire lors de la

représentation de l'Opéra Winterreise de Franz Shubert le 8 juillet au Conservatoire d'Aix-en-Provence.

Dans ce contexte, il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix se porte acquéreur de 175 places à 120 € pour un montant H.T de 21 000 €.

Par ailleurs, il est prévu l'achat de 55 places à 55 € pour un montant H.T de 3 025 € afin de permettre aux jeunes et professeurs du programme éducatif du festival d'assister à cette représentation.

L'association du Festival d'Art Lyrique et de l'Académie Européenne de Musique se définit, en tant qu'organisateur de l'évènement, comme unique point de vente de billets.

Du fait de cette exclusivité, La Direction de la Communication souhaite effectuer cet achat dans le cadre d'une procédure adaptée, passée sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 28 et répondant aux prescriptions de l'article 35 II 8 du Code des Marchés Publics.

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à négocier avec le prestataire la mise en place de l'organisation de cette soirée.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28 et 35 II 8°;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;
VU l'avis de la Commission Promotion du Territoire en date du 30 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'organisation d'une soirée protocolaire dans le cadre du Festival d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence, en collaboration avec la ville d'Aix-en-Provence, le 8 juillet 2014 pour un montant total H.T de 24 025 €;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les documents contractuels liés à ce marché ;

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Direction de la Communication - Fonction 023 Nature 611 - qui dispose des crédits suffisants ;

2014_B120

OBJET : Promotion du territoire - Achat de places - Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 FEV. 2014